

FICHE 03 : OUTILS D'ALERTE

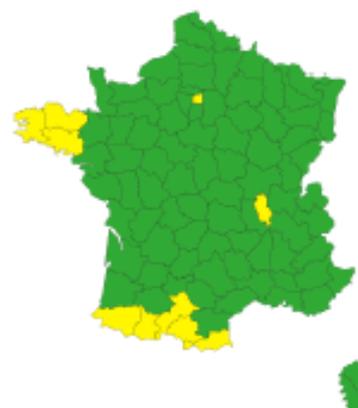
Vigilance Météo

Vigilance météorologique
publiée le mercredi 24 juin 2020 à 16h00
valable jusqu'au jeudi 25 juin 2020 à 15h00

Comment fonctionne l'alerte météo ?

Météofrance diffuse deux fois par jour un bulletin météorologique, qui se base sur 4 couleurs :

- **Vert** : Pas de vigilance particulière
- **Jaune** : Risque normal pour la saison, vigilance
- **Orange** : Alerte, vigilance accrue
- **Rouge** : Alerte maximale



Comment le maire est-il prévenu ?

- Le maire assure une **veille médiatique** (*site météo france, actualités...*),
- Dès le niveau orange, le maire reçoit un **SMS** d'alerte par la **préfecture**,
- Un **communiqué de presse** de la préfecture est par ailleurs diffusé aux médias locaux et mis en ligne sur le site internet de la préfecture.



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 0h et 15h.

Que doit faire le maire ?

- Relayer l'information aux **publics particulièrement exposés** : travaux publics (*par exemple en raison de la présence de grue*), camping à risque, manifestation (*par exemple en raison de la présence d'un chapiteau*), etc.
- Interdire ou annuler de **grands événements** se déroulant sur la commune, ou la **fermeture de parcs et jardins** sous sa juridiction, etc.

FOCUS - APIC : Abonnez-vous -

En parallèle de ces alertes météo, il est possible pour la commune de s'abonner gratuitement à certains moyens d'alertes spécifiques, comme Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC).

Il est aussi possible de s'informer, sur le site Vigicrue par exemple.

MÉTÉO FRANCE Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

VIGICRUES FLASH Grand • Equité • Démocratie RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle cartographie proposant une synthèse départementale : zoomer pour accéder à l'information communale.